

**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS,  
PROFESSIONS LIBÉRALES  
ET ASSOCIATIONS**

# TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES  
AU 01/07/2021

Edition au 1<sup>er</sup> mai 2021

Prix en euros, exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE  
POPULAIRE** 

la réussite est en vous

# SOMMAIRE

Ce guide vous informe sur les tarifs des opérations et services les plus courants mis à votre disposition.

Dans un souci de clarté, ces services sont regroupés selon les différentes utilisations que vous pouvez faire de nos prestations, des opérations les plus quotidiennes jusqu'au financement de vos investissements.

Ce document a été conçu pour vous permettre d'optimiser votre relation avec votre banque. Ainsi, vous trouverez dans ce guide de nombreuses explications sur nos tarifs et des conseils pour utiliser au mieux nos prestations et maîtriser le coût des services financiers que vous utilisez.

En effet, les relations qu'entretient un professionnel ou un chef d'entreprise avec une banque coopérative telle que la nôtre doivent être fondées sur la confiance réciproque.

Cette confiance s'exprime d'abord par la transparence sur les tarifs et, au-delà, par un système de tarification cohérent, compétitif et justifié.

Nous vous recommandons de conserver ce guide tout au long de l'année. Vous pouvez également retrouver nos tarifs et plus d'explications sur nos services sur notre site : [www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr)

Votre conseiller, à votre agence ou dans votre centre d'affaires reste également à votre disposition pour toute information complémentaire.

## Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA. Ce document, disponible sur notre site internet : [www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr), est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture d'un compte courant
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services Bancaires de Base
- Services en agence
- Dates de valeur

p.4

## OPÉRATIONS SUR LE COMPTE

- Opérations au crédit du compte
- Opérations au débit du compte

p.6

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

p.7

## OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Les chèques
- Les cartes
- L'assurance des moyens de paiement

p.8

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

p.10

## BANQUE À DISTANCE

- Par Internet
- Par Télétransmission (échanges de données informatisées)

p.11

## CERTIFICAT NUMÉRIQUE

p.12

## MONÉTIQUE

p.13

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS COURT TERME

p.14

## CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

p.16

## GESTION DE LA TRÉSORERIE

p.17

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- Change
- Paiements à destination de l'étranger
- Règlements reçus de l'étranger
- Engagements internationaux
- Couverture du risque de change

p.20

## RÉSOLUDRE UN LITIGE

p.22

Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs.

L'ensemble de nos conditions est disponible auprès de votre agence ou dans votre centre d'affaires.

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Ouverture, transformation, clôture d'un compte courant

|  |         |
|--|---------|
| Ouverture d'un compte courant                | Gratuit |
| Ouverture du dossier en procédure collective | 120,00€ |
| Service d'aide à la mobilité bancaire        | Gratuit |
| Clôture de compte courant                    | Gratuit |

## Tenue de compte

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| Frais de tenue de compte | 40,00€/trimestre |
|--------------------------|------------------|

Ils représentent la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Commission de compte              | 0,10%  |
| - avec un minimum par trimestre : | 11,00€ |

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

|  |                   |
|--|-------------------|
| Commission de suivi (dans les cas suivants, tarif non cumulatif)                   |                   |
| Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières : |                   |
| - compte débiteur de 60 jours au moins sur 3 mois                                  | 160,00€/trimestre |
| - compte en procédure de sauvegarde ou compte en redressement judiciaire           | 160,00€/trimestre |
| - compte dont le titulaire est NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)            | 160,00€/trimestre |
| - suivi des comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque          | 160,00€/trimestre |
| - compte en dépassement 30 jours (hors bénéficiaires du droit au compte)           | 90,00€/trimestre  |

|   |  |
|---|--|
| Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) | 30,00€/an <sup>(1)</sup><br>dans la limite du solde créateur du compte |
|---|--|

|   |        |
|---|--------|
| Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, compte de résultat, liasse fiscale...) Bilan non remis malgré les premières relances et après un courrier restant sans effet | 50,00€ |
|---|--------|

## Relevés de compte

|  |         |
|--|---------|
| Relevé d'opérations : Papier ou électronique (forfaits mensuels) |         |
| - relevé d'opérations mensuel                                    | Gratuit |
| - relevé d'opérations bimensuel                                  | 2,30€   |
| - relevé d'opération hebdomadaire                                | 4,60€   |
| - relevé d'opération quotidien                                   | 25,70€  |

## Relevé de Frais

|  |         |
|--|---------|
| - facture professionnelle mensuelle                | Gratuit |
| - relevé Annuel de Frais                           | Gratuit |
| - relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte  | Gratuit |
| - relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte | Gratuit |

<sup>(1)</sup> Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Services Bancaires de Base

|  |         |
|--|---------|
| Les Services Bancaires de Base (service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) | Gratuit |
|--|---------|

L'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

## Dates de valeur

Toutes les opérations se voient appliquer une date de valeur. Elle correspond à la date à partir de laquelle une somme est effectivement créditée ou débitée sur le compte. Le calcul est réalisé à partir de la date de traitement (jour J) majorée ou minorée d'un nombre de jours ouvrés (jours d'ouverture des guichets de la Banque de France).

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Opérations au débit   |                       |
| - retrait d'espèces   | Jour                  |
| - chèque  | Jour                  |
| - prélèvements, virements émis                                | Jour                  |
| - domiciliation d'effets                                      | J-1 jour ouvré        |
| Opérations au crédit  |                       |
| - versement d'espèces, virement reçu                          | Jour                  |
| - remise de chèques tirés sur la BPS <sup>(1)</sup>           | Jour                  |
| - remise de chèques tirés sur une autre Banque <sup>(1)</sup> | J+1 jour ouvré        |
| - effets remis à l'encaissement <sup>(2)</sup>                | j+6 à 10 jours ouvrés |

<sup>(1)</sup> Pour une remise de chèque avant 14h00 <sup>(2)</sup> Selon échéance

Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

## Services en agence

|   |         |
|---|---------|
| Demande d'échelle de valeurs                    | Gratuit |
| Rédition d'un relevé d'opérations HT            | 5,00€   |
| Renseignements pour commissaires aux comptes HT | 90,00€  |

## Frais de recherche de documents

|   |         |
|---|---------|
| - en cas de contestation fondée et exprimée dans les treize mois de l'opération contestée | Gratuit |
| - autre recherche simple de documents et photocopies HT                                   | 11,75€  |

# OPÉRATIONS SUR LE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Opérations au crédit du compte\*

|   |         |
|---|---------|
| Versement, remise de chèque (automates et guichets)<br>virement reçu                  | Gratuit |
| Effet de commerce   |         |
| - remise papier   |         |
| - par remise  | 15,00€  |
| - par opération   | 4,50€   |
| - remise par Internet ou par télétransmission   |         |
| - par remise  | Gratuit |
| - par opération   | 0,50€   |
| Pour des volumes de transactions supérieures à 50 opérations par mois nous consulter. |         |

Le recours aux solutions de télétransmission permet de réduire significativement ces frais de traitements. Pour plus d'informations sur nos solutions, voir le chapitre Echange de données informatiques.

|  |        |
|--|--------|
| Commission d'acceptation, réclamation,<br>prorogation, régularisation d'impayé sur effet | 20,00€ |
| Impayé prélèvement SEPA émis   | 16,80€ |

## Opérations au débit du compte

|   |         |
|---|---------|
| Paiement de chèques, retraits (automates BPS et guichets)<br>prélèvements SEPA, TIPSEPA, effets de commerce     | Gratuit |
| Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement<br>au bénéfice d'organismes publics ou assimilés, EDF, GDF... | Gratuit |
| Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement<br>au bénéfice d'autres créanciers                            | 8,75€   |
| Opposition sur prélèvement TIPSEPA  | Gratuit |
| Frais par virement au profit d'un client de la BPS  | Gratuit |
| Frais par virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement                                     |         |
| - au guichet ou par courrier  | 5,00€   |
| - par internet ou télétransmission  | 0,29€   |

Le recours aux solutions de télétransmission nécessite de disposer d'un abonnement et de logiciels (voir chapitre Echange de données informatiques).

|   |         |
|---|---------|
| Frais par virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement |         |
| - mise en place   | Gratuit |
| - traitement des virements (par opération)                                |         |
| - guichet ou par courrier   | 1,95€   |
| - internet  | Gratuit |

\*Versement, remise de chèque, virement reçu, prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA  
Voir détail zone EEE p.23

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Frais de rejet de virement ou de prélèvement SEPA pour défaut de provision  
- si montant de l'opération inférieur à 20€ **montant de l'opération**  
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ **8,10€<sup>(1)</sup>**

<sup>(1)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Ce montant forfaitaire comprend notamment les frais de rejet et la lettre d'information.

|   |       |
|---|-------|
| Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT) |       |
| - VSOT saisi en agence/centre d'affaires      | 8,00€ |
| - VSOT télétransmis ou par Cyberplus          | 4,00€ |

|  |       |
|--|-------|
| Virement fiscal compensé :             |       |
| - au guichet                           | 4,00€ |
| - par Internet ou par télétransmission | 2,50€ |

|  |       |
|--|-------|
| Virement fiscal non compensé           |       |
| - au guichet                           | 4,00€ |
| - par Internet ou par télétransmission | 0,29€ |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Demande de retour de fonds,<br>à l'initiative du client, sur virement émis | 12,00€ par opération <sup>(2)</sup> |
| <sup>(2)</sup> Avec un plafond de 50,00 €                                  |                                     |

|   |        |
|---|--------|
| Modification du plafond des virements Cyberplus |        |
| - Urgente (à J) :                               | 15,00€ |
| - Non urgente (à j+1) :                         | 3,00€  |

## OFFRES GROUPEES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à optimiser la gestion quotidienne de votre compte. Adaptée à vos besoins de financement et d'assurance, elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription de produits et services à l'unité. Le prix de la convention dépend des produits et services contenus dans l'offre.

|   |                |
|---|----------------|
| - convention de relation RYTHMEO                | nous consulter |
| - convention de relation FREQUENCE PRO LIBERALE | nous consulter |
| - convention de relation POP' ASSO              | nous consulter |

# OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Les chèques

|   |                |
|---|----------------|
| Délivrance de chéquier  | Gratuit        |
| <b>Services liés aux chèques</b>                                      |                |
| - frais d'envoi de chéquier par courrier simple :                     |                |
| - chéquier de 60 formules   | 2,75€          |
| - chéquier de 40 formules souche à gauche                             | 1,15€          |
| - chéquier de 40 formules portefeuille                                | 0,90€          |
| - frais d'envoi de chéquier en recommandé :                           |                |
| - chéquier de 60 formules   | 7,30€          |
| - chéquier de 40 formules   | 6,20€          |
| Frais d'opposition sur un chèque par l'émetteur                       | 18,00€         |
| Frais d'opposition sur une série de chèques par l'émetteur            | 27,50€         |
| Frais d'émission d'un chèque de banque                                | 15,00€         |
| Frais de destruction de chéquier conservé en agence/centre d'affaires | 6,00€          |
| Lettres chèque  | nous consulter |

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Les cartes

### Cartes bancaires (cotisation annuelle)

Particulièrement adaptée aux besoins des professionnels et des entreprises, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

|  |         |
|--|---------|
| - cotisation VISA BUSINESS ELECTRON (fin commercialisation 01/02/2021) | 40,00€  |
| - cotisation VISA BUSINESS START                                       | 50,00€  |
| - cotisation VISA BUSINESS (à débit immédiat ou à débit différé)       | 57,00€  |
| - cotisation VISA GOLD BUSINESS (à débit immédiat ou à débit différé)  | 129,00€ |
| - cotisation Carte PLATINUM  | 190,00€ |
| - cotisation Carte DEPOSIA   | Gratuit |

Cette dernière carte permet l'accès aux automates de la BPS afin de réaliser un versement. Elle peut être utilisée, avec votre accord, par l'un de vos collaborateurs.

### Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro

|  |                     |
|--|---------------------|
| - dès le premier retrait pour : Carte Visa Business Electron | 1,00€               |
| - forfait mensuel de retraits gratuits :                     |                     |
| - cartes bancaires internationales Visa Business             | 3 retraits illimité |
| - cartes Visa Gold Business, Platinum                        |                     |

### Gestion des cartes bancaires

|   |         |
|---|---------|
| - réédition du code confidentiel de la carte  | 11,00€  |
| - refabrication de la carte avant l'échéance à la demande du client   | 12,00€  |
| - frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux  | Gratuit |
| - frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE | Gratuit |
| - frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire                      | 66,00€  |
| - modification du plafond de paiement ou de retrait temporaire  | 10,00€  |
| - modification du plafond de paiement ou de retrait permanente  | 15,00€  |

### Numéro national pour opposition à la carte bancaire :

**01 77 86 24 24**

(appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24

## L'assurance des moyens de paiement

Ce contrat couvre les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de l'ensemble des moyens de paiement, cartes ou chèquiers, détenus sur un compte.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuripro (cotisation annuelle) 60,00€  
Sécuripro est un produit de BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Commission d'intervention

Commission d'intervention pour compte en irrégularité de fonctionnement **11,90€** par opération  
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Commission plafonnée à 60 opérations par mois. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « COMM INTERVENTION »

### Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur :  
10% du montant de la créance plafond fixé par décret **100,00 €**

### Incidents de paiements

#### Les incidents liés aux chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **15,00€**

Ces frais seront prélevés en cas de paiement effectif du chèque. En cas de rejet, ces frais seront alors inclus dans « le forfait de rejet de chèque ».

#### Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- chèque inférieur ou égal à 50€ **18,10€**  
- chèque supérieur à 50€ **38,10€**

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE). Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire (1<sup>ère</sup> présentation) **31,00€/chèque**

#### Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Rejet d'effets de commerce **20,00€**  
- pour provision insuffisante, absence d'ordre de paiement demande de prorogation

#### Frais de rejet de prélèvement, TIPSEPA ou virement permanent rejeté pour défaut de provision

- montant de l'opération inférieur à 20€ **montant de l'opération**  
- montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ **8,10€<sup>(1)</sup>**

Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « FRAIS... IMPAYÉ »

<sup>(1)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Ce montant forfaitaire comprend les frais de rejet et la lettre d'information.

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement, TIPSEPA, LCR ou virement sans provision **12,00€**

## BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Par Internet

Ce service vous permet, en fonction de l'abonnement choisi, de consulter vos comptes, d'assurer la gestion de vos effets à payer et de réaliser des virements, des remises d'effets...

#### Abonnement à des services de banque à distance : Internet

- Cyberplus Gestion **6,00€/mois**  
- Cyberplus Optimal **15,00€/mois**

#### Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS

- par SMS **0,20 € /alerte**  
- par Email **0,20 € /alerte**

#### Confirmation de l'exécution d'un virement émis

- par SMS **0,20 € /envoi**  
- par Email **Gratuit**

#### Turbo mail

Ce service vous permet de recevoir un historique de votre compte directement sur votre messagerie.

- 5 envois par semaine **7,00€/mois**  
- 3 envois par semaine **5,00€/mois**  
- 1 envoi par semaine **4,00€/mois**

### Par télétransmission (échange de données informatiques)

#### Abonnement aux services télétransmission EBICS / SWIFTNET

##### Abonnement EBICS Transport ou EBICS

##### Transport avec signature simple

- pack EBICS - Suite Entreprise V2 Essentiel 1 société-1 banque **20,00€/mois**  
- pack EBICS T ou TS Signature simple 1 Société **45,00€/mois**  
- pack EBICS T ou TS Signature simple moins de 4 Sociétés **60,00€/mois**  
- pack EBICS T ou TS Signature simple plus de 4 Sociétés **80,00€/mois**

##### Abonnement EBICS double signature ou plafond par délégué

- pack EBICS TS Signature complexe 1 Société **80,00€/mois**  
- pack EBICS TS Signature complexe moins de 4 Sociétés **95,00€/mois**  
- pack EBICS TS Signature complexe plus de 4 Sociétés **115,00€/mois**  
- mise en place EBICS TS double signature ou plafond par délégué **sur devis**

##### Abonnement SWIFTNET

- Mise en place et test **nous consulter**

### Solutions Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com

Avec Suite Entreprise vous disposez d'une plateforme de gestion des flux bancaires modulable en fonction de vos besoins.

#### Offre Logiciel Suite Entreprise V2

Pack essentiel 1 société-1 banque HT **20,00€/mois**  
Pack essentiel Multi société - 1 à 4 banques HT **40,00€/mois**  
Pack essentiel Multi société - plus de 4 banques HT **50,00€/mois**

## BANQUE À DISTANCE (SUITE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Les services additionnels Suite Entreprise V2 :

Suite Entreprise Mobile sur Smartphone, Trésorerie, Rapprochement, convertisseur de fichiers SDD, ...

Facturation par option complémentaire (1 à 4 options) HT et à partir de 15,00€

Facturation options complémentaires (plus de 4 options) HT 60,00€/mois

### Offre Suite Entreprise.com

Pack Monobanque « Pro Light » HT 30,00€/mois

Pack Essentiel HT 40,00€/mois

### Services additionnels Suite Entreprise.com :

«Banque +» ou «Comptes +» (HT) 15,00€/option

«Historique +» HT 10,00€/option

### Autres prestations Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com

Installation et formation sur site HT à partir de 350,00€

Installation et formation à distance (téléphone) HT à partir de 200,00€

Réinstallation sur site ou à distance suivant devis

## CERTIFICAT NUMÉRIQUE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Véritable pièce d'identité électronique, il garantit la sécurité de vos échanges et de vos transactions sur Internet.

Il s'agit d'un certificat numérique sous la forme d'une clé USB, vous permettant de réaliser des opérations qui nécessitent un haut niveau de sécurité :

- transactions financières via Cyberplus ou EBICS
- télédéclaration et télépaiement de vos cotisations fiscales (TVA, IS) et sociales
- réponses aux appels d'offres
- certification de messages
- immatriculation des véhicules pour les professionnels de l'automobile et des deux-roues.

#### Certificat numérique : matériel

- abonnement HT 50,00€/an

- frais d'installation (en option) 150,00€

- installation à titre isolé HT

- installation associé à un abonnement Internet  
Cyberplus HT 75,00€

## MONÉTIQUE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Terminal de paiement électronique (TPE)

La Banque Populaire du Sud met à votre disposition un ensemble de solutions adaptées à votre activité, qu'elle soit sédentaire ou nomade, annuelle ou saisonnière. Notre offre de terminaux de paiement électronique de type fixe ou portable peut également inclure les communications téléphoniques. Enfin, vous disposez également d'un conseil personnalisé grâce à un diagnostic gratuit et complet de vos besoins pour une solution réellement optimisée.

#### Location, Maintenance, Installation

|   |                |
|---|----------------|
| - TPE INTERNET FILAIRE  |                |
| ou RTC usage au comptoir (HT) à partir de   | 14,90€         |
| - TPE INTERNET WIFI usage en salle (HT) à partir de                                       | 21,90€         |
| - TPE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE 3G  |                |
| usage en Mobilité (HT) à partir de  | 28,90€         |
| - Services complémentaires en option<br>(assistance téléphonique élargie, logiciels, ...) | Nous consulter |

#### Locations Saison/Salon

- Paiements en 3 ou 4 fois sans frais

nous consulter

Vous êtes déjà équipé d'un TPE compatible et après obtention d'un agrément auprès de NATIXIS FINANCEMENT, vous avez la possibilité de proposer à vos clients de régler leurs achats en 3 ou 4 fois sans frais. Vous êtes alors crédité immédiatement du montant total de ces achats moins les commissions de garantie et le coût du crédit accordé à votre client.

|                           | Paiement en 3 fois        | Paiement en 4 fois        |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Paiement immédiat         | 1/3 du montant de l'achat | 1/4 du montant de l'achat |
| Montant du crédit accordé | 2/3 du montant de l'achat | 3/4 du montant de l'achat |
| Commission                | 3% du montant du crédit   | 3,3% du montant du crédit |
| <b>Dont</b>               |                           |                           |
| Garantie de paiement      | 1,5%                      | 1,5%                      |
| Coût du crédit            | 1,5%                      | 1,8%                      |

#### Vente à distance

Une gamme de solutions pour développer une offre de type e-commerce

nous consulter

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS COURT TERME

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Facilité de caisse

|   |                |
|---|----------------|
| - intérêts débiteurs/an   | TBB+5%         |
| - frais de mise en place d'une facilité de caisse personnalisée   | 50,00€         |
| - commission de plus fort découvert   | nous consulter |
| Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné en valeur (ce taux peut varier chaque trimestre). |                |

### Découverts

|   |                |
|---|----------------|
| - intérêts débiteurs/an   | TBB+5%         |
| - frais de mise en place  | 50,00€         |
| - commission de plus fort découvert   | nous consulter |
| Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné en valeur (ce taux peut varier chaque trimestre). |                |

Le taux de base de la Banque ou TBB (Taux de Base Banque professionnel : 8,10% l'an en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020 est susceptible d'évolution) sert au calcul de la plupart des financements à court terme. Ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire. Ce taux est affiché dans chacune de nos agences / centres d'affaires.

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro, sauf mention contraire.

Le dépassement de l'autorisation en place donnera lieu à une majoration de 4% sur les conditions appliquées.

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Escompte d'effets de commerce/an   | TBB+2,10%       |
| Minimum d'escompte                 | 8,00€ par effet |
| Avance sur factures, Loi Dailly/an | TBB+2,10%       |
| Avance sur marché, Loi Dailly/an   | TBB+1,20%       |

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Commission pour avance sur marché et avance sur factures :

|   |         |
|---|---------|
| - enregistrement de la convention cadre (Loi Dailly et escompte télétransmis) | 110,00€ |
| - frais de traitement des règlements (Loi Dailly)                             | 18,50€  |
| - frais de prorogation (Loi Dailly)   | 18,50€  |
| - frais de notification (Loi Dailly)  | 17,00€  |

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours. Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro, sauf mention contraire.

|  |                    |
|--|--------------------|
| Commission annuelle d'actualisation administrative, juridique ou comptable | à partir de 60,00€ |
|--|--------------------|

### Cautions et Avals

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Cautions bancaires et avals divers/an | 2% de l'encours    |
| - minimum de perception trimestriel   | 20,00€             |
| Garantie à première demande/an        | 2,80% de l'encours |
| - minimum de perception trimestriel   | 10,50€             |

### Frais de dossier

|  |         |
|--|---------|
| - frais de mise en place d'un acte standard            | 70,00€  |
| - frais de mise en place d'un acte spécialement rédigé | 300,00€ |



## CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

La gamme des financements proposés par la Banque Populaire du Sud répond à l'ensemble de vos besoins. Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition afin de définir avec vous la solution la mieux adaptée.

Taux d'intérêt [nous consulter](#)

Les taux d'intérêt pratiqués sont fonction de multiples paramètres (objet du financement, durée du prêt...) et bien sûr de l'évolution des marchés.

Frais de dossier  
- montant **1% du capital**  
- minimum de perception **250,00€**

Avenants aux contrats  
- modification de garantie (avec un minimum de 500,00 € et un maximum de 1 000 €) **1% du capital restant dû**  
- modification de taux (avec un minimum de 1 500,00 € et un maximum de 5 000,00 €) **1,5% du capital restant dû**  
- modification de durée, d'emprunteur et autre modification **350,00€**  
- modification de périodicité, de date d'échéance **250,00€**

Rédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif) **16,67€**

Frais sur délégation d'assurance externe HT **100,34€**

Information annuelle des cautions

Il s'agit de l'information annuelle obligatoire des personnes physiques ou morales qui se sont portées caution afin de garantir vos crédits.

- une caution **30,00€**  
- deux cautions et plus **60,00€**

## GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

### Ouverture/ clôture et frais de tenue et gestion de compte

Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) **Gratuit**

Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif<sup>(1)</sup> **Gratuit**  
(compte inactif au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier)

Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, **Droits de garde<sup>(2)</sup>**  
(compte inactif au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier)

### Transfert

Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**

### Épargne Bancaire

Relevé de compte multiproduits (hors compte de dépôt) **Gratuit**  
(relevé annuel)

<sup>(1)</sup> Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

<sup>(2)</sup> Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

# GESTION DE LA TRÉSORERIE (SUITE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Placements financiers

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

## Compte-titres ordinaire (CTO)

- Droits de garde\* (frais de tenue de compte)

|   | Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 n-1 et prélevée en janvier n |                       |                       | Commission fixe par ligne (en sus de la com. proportionnelle) |
|---|--|-----------------------|-----------------------|---|
|   | Taux   | Minimum de perception | Maximum de perception |   |
| Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe                   | 0.20%  | 35,00 €               | 45,00€                | Gratuit   |
| Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs | 0.40%  | 35,00€                | 450,00€               | 5,00€   |

(\*) 20% de réduction sur les droits de garde si plus de 10 ordres par an.

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque afin d'assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres, ...)

- Frais de transaction  
- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

| Ordre exécuté   | Par internet | Par téléphone/en agence |
|---|--------------|-------------------------|
| Commission proportionnelle au montant de la transaction | 0.50%        | 1.20%                   |
| Commission fixe par transaction                         | néant        | néant                   |
| Minimum de perception                                   | 9,50 €       | 19,74€                  |

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

- Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

| Ordre exécuté                                | Par internet | Par téléphone |
|--|--------------|---------------|
| Commission de règlement différé (par mois)   | 0,598%       | 0,598%        |
| Frais proportionnels au montant brut négocié | 0,50%        | 1,20 %        |
| Frais minimum                                | 9,50 €       | 19,74 €       |
| Frais de prorogation                         | 0,36 %       | 0,36 %        |

- Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC) <sup>(1)</sup>

- Souscriptions
  - souscription OPC réseau Banque Populaire **Gratuit**
  - souscription OPC autres établissements **10,00 €**
- Cessions ou rachats
  - rachat OPC Banque Populaire hors fonds à formule **Gratuit**
  - rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
  - rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

<sup>(1)</sup> OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur; pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations pré contractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

Autres services

- Transactions sur l'or **Nous consulter**

Gestion sous mandat

Confier la gestion de vos actifs financiers à un professionnel. **Nous consulter**

Services de Gestion Privée – Étude patrimoniale

**Nous consulter**

## OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Change

Commission de change 21,00€

Cette commission est appliquée à toutes les opérations en devises (chèques, virements, effets de commerce...).

### Virements non SEPA

Frais de correction ou d'intervention 10,00€

### Paiements à destination de l'étranger

Virement SEPA  
- ordre papier 5,00€  
- ordre télétransmis ou internet 0,29€

Il s'agit d'un virement frais partagés libellé en euros et à destination d'un pays de l'Espace Unique de paiement en euros<sup>(1)</sup>, IBAN et BIC obligatoires

Autre virement  
- ordre papier 25,00€  
- ordre télétransmis ou internet 13,00€

Acquit Swift (taxable) 10,00€

A ces frais s'ajoute, le cas échéant, la commission de change pour les opérations en devises.

Effet de commerce  
- commission de traitement d'effet simple 50,00€  
- commission de paiement 21,00€

### Règlements reçus de l'étranger

Virement SEPA  
- complet Gratuit

Autre virement 21,00€

A ces frais, s'ajoute le cas échéant, la commission de change pour les opérations en devises, hors frais d'expédition et frais du correspondant.

Effet de commerce  
- commission d'encaissement d'effet simple 22,00€

### Engagements internationaux

Crédit documentaire nous consulter

Caution et aval Import nous consulter

### Couverture du risque de change

Frais de mise en place 70,00€

<sup>(1)</sup>Voir détail zone SEPA en dernière page

## SERVICES SPÉCIALISÉS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Épargne salariale

La Banque Populaire du Sud propose un ensemble de solutions : chèque de table, chèque cadeau, CESU, Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Participation - Intéressement - Plan d'Épargne Entreprise - Perco  
Indemnités de fin de carrière

- étude de dossier Gratuit  
- mise en place contrat Nous consulter  
- titres de services : Etude sans frais  
chèque de table, CADO chèque; CESU préfinancé

### Gestion privée - Fusion / Acquisition

Dirigeants d'entreprise, vous souhaitez compléter vos revenus, valoriser votre patrimoine, transmettre votre outil professionnel. Consultez nos experts en gestion patrimoniale.

Bilan patrimonial Nous consulter

Fusion / Acquisition

- prestation spécifique Nous consulter  
- mandat vente / évaluation Nous consulter

### Opérations de couverture du risque de taux ou de matières premières

Bénéficiez des conseils de nos experts Trésorerie pour toute problématique de couverture du risque de taux et de matières premières.

Couverture de taux : Nous consulter

- Couverture de matières premières :  
absence de dépôt de garantie et d'appel de marge.  
Nous consulter pour connaître les seuils minimum d'intervention.  
Nous consulter pour toute demande de cotation sur mesure.

## RÉSOLURE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

### Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord,  **votre conseiller est le premier interlocuteur**  pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Consommateurs de votre Banque**.

Par internet : [www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr) rubrique «numéros utiles».

Par mail : [consommateursbps@groupebps.fr](mailto:consommateursbps@groupebps.fr)

Par courrier :

**Banque Populaire du Sud - Sud Service Consommateurs**  
265 avenue des Etats du Languedoc - 34 000 MONTPELLIER

Par téléphone : **04 68 084 800** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois ( à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

### Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence/centre d'affaires ou du Service Consommateurs de votre Banque, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par internet (contact dans les 48h) - Dossier à remplir en ligne sur le site : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, SCPI et OPCI), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres.

Par internet : <http://www.amf-france.org>

Par courrier : **Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02**

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

### Un accès direct à votre compte où que vous soyez...

La possibilité de réaliser  
certaines transactions à distance,  
le tout 24H/24,

Par Internet, avec Cyberplus  
[www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr)

Zone EEE : (Espace Economique Européen), composé des pays de l'Union Européenne <sup>(1)</sup> cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

# POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



E066614

Sécuripro est assuré par :

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France,  
75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME - 38 bd Georges Clemenceau - 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 - [www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr) [contact@groupebps.fr](mailto:contact@groupebps.fr) - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 - TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits.

BPCE :

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros. RCS Paris n° 493 455 042. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.



**BANQUE POPULAIRE  
DU SUD**

la réussite est en vous

